

concevoir qu'un gouvernement ou un parlement refuse de prêter attention à une organisation économique élémentaire qui leur donnerait une connaissance entière de ce qui est disponible, de ce qui pourrait se faire, et de quel domaine industriel on pourrait le plus intelligemment développer.

Les objections ne manqueront pas. Des gens diront: "C'est un empiètement sur l'initiative privée". Ils peuvent s'imaginer que le gouvernement nationaliserait certaines industries. Là n'est pas la question. Le gouvernement n'a pas besoin de nationaliser quoi que ce soit pour lancer une entreprise publique; il peut commencer au rez-de-chaussée. Par exemple, lorsque le gouvernement a créé une usine de caoutchouc synthétique à Sarnia, usine qui a fait l'objet des éloges de l'honorable député de cette région, et qui a été déclarée la plus moderne et la plus efficace de notre pays, une usine dont tous les Canadiens peuvent être fiers, le gouvernement n'a pas eu à exproprier tout un lot de compagnies de caoutchouc. Le gouvernement s'est engagé dans l'entreprise pour combler une lacune, ce qui lui a permis de découvrir de nouvelles techniques, de nouvelles idées, et de nouveaux projets; il a fondé une nouvelle industrie dans notre pays.

Il y a dans notre pays d'autres domaines qui ne sont pas à l'heure actuelle occupés par l'entreprise privée et où pourrait s'engager l'entreprise publique si notre gouvernement pouvait être à l'origine d'un certain dynamisme, d'un certain élan, d'une certaine organisation. Le pipe-line à gaz nous en a donné un exemple l'an dernier. Songez-donc à tous les méandres tortueux, à tous les tracasseries qu'ont connus le gouvernement actuel et le Parlement pour essayer de remettre le monopole du transport du gaz à une compagnie, alors qu'ils auraient pu construire ce pipe-line sous forme d'entreprise publique, et que ce pipe-line fonctionnerait aujourd'hui, s'ils en avaient entrepris la construction il y a dix ans; on a peine à concevoir un tel gaspillage d'efforts. Mais le gouvernement est encore en train d'essayer de trouver un moyen d'éviter ce genre de responsabilité; il refuse de jouer son rôle dans le domaine de l'entreprise publique qui appelle son intervention à grands cris, en faveur de l'industrie privée qui ne peut s'engager dans ce domaine que si on la fait bénéficier de tous les avantages et concessions concevables.

Commençons dans les domaines où l'entreprise publique s'impose sans équivoque. Construisons des industries modèles et faisons leur donner l'exemple de ce qui peut se faire grâce aux techniques les plus modernes, et cela aidera l'entreprise privée au lieu de la contrecarrer. Cela peut se faire, et c'est le seul angle sous lequel cette motion

puisse avoir la moindre signification. Si l'on s'en tient à l'idée surannée que l'entreprise privée doit se charger de tout, cette motion n'a alors aucune signification.

Bien que je ne m'oppose pas à la motion, car elle ne peut pas faire de mal, il ne fait aucun doute que si on l'adopte sans aucune disposition prévoyant une organisation émanant de l'entreprise publique, et sans donner au Parlement la responsabilité de réaliser les propositions faites, elle ne serait rien de plus qu'une déclaration de bonnes intentions. C'est le seul nom qu'on pourrait lui donner.

Une autre bonne raison qui devrait inciter l'entreprise publique à s'engager dans plusieurs domaines, c'est que cela lui permettrait de réaliser la politique officielle de, je crois, tous les partis en cette enceinte. J'ai entendu des députés de tous les partis représentés ici prendre la parole en diverses circonstances pour s'élever contre l'empiètement des monopoles et des coalitions sur le domaine des entreprises privées indépendantes, surtout des petites entreprises. Or nous avons constaté que les essais que nous avons faits pour appliquer de temps à autre la loi relative aux enquêtes sur les coalitions en vue de remédier à cette situation ont eu des résultats bien décourageants. On traduit en cour un monopole ou une coalition, et les auteurs sont reconnus coupables; alors que ces gens ont soustrait au public des sommes de l'ordre d'un million de dollars, on leur impose une amende de \$25,000, puis on leur redonne la liberté d'abuser du public de nouveau. Ce n'est rien de plus qu'un permis d'abuser du public.

Si nous voulons vraiment réprimer les monopoles et les coalitions, il nous faudra recourir au domaine de l'entreprise publique. Si nous exploitons actuellement, par exemple, une usine d'engrais destinés à l'agriculture, les fabricants qui, à l'heure actuelle, forment une coalition régissant impitoyablement toutes les ventes de ce produit, ne seraient pas en mesure d'exploiter le public comme ils le font aujourd'hui. On pourrait en dire autant des instruments aratoires, et de maints autres produits que l'on ne peut obtenir qu'en s'adressant à un monopole privé qui exploite la population de notre pays.

Une question se pose. Où allons-nous trouver l'argent? Pénétrer dans ce domaine, créer par exemple des sociétés de la Couronne, cela coûte cher. La CCF a inscrit depuis très longtemps dans son programme la création d'une banque de mise en valeur nationale, appartenant aux citoyens, ainsi que celle d'un office des investissements propre à recevoir les capitaux de tous les Canadiens qui en ont à placer, riches ou pauvres ou tout ce qu'on voudra. Cet office national serai-